

LES ZONES ENVIRONNEMENTALES EN ALLEMAGNE



Pour pénétrer dans les zones environnement, les véhicules doivent obligatoirement posséder une vignette correspondante (apposée à droite sur la face intérieure du pare-brise). Cette vignette est valable pour toutes les zones environnement de toutes les villes allemandes.

En fonction de la quantité de particules émises par chaque véhicule, divers groupes ont été définis, ils se traduisent par des vignettes de couleurs différentes:

rouge pour le groupe 2

jaune pour le groupe 3

vert pour le groupe 4.

En 2017, apparaîtra la vignette bleue.

Les vignettes peuvent s'acheter **en Allemagne** en montrant le permis de circulation du véhicule auprès

- des garages agréés
- des services du TÜV et de la DEKRA (organismes de contrôles techniques)
- de tous les services des immatriculations (Zulassungstelle)

Prix : EUROS 5 à 15.-

Auprès du TCS :

- Envoyez un email à schadstoffplakette@tcs.ch
- Avec une photo/scan du permis de circulation
- Le TCS vous envoie un formulaire avec le numéro de compte pour le paiement
- Une fois le paiement effectué et confirmé vous recevrez la vignette par la poste. Il faut compter pour le tout dans les 5 à 10 jours ouvrables

Prix pour membres du TCS CHF 24.-

Prix non-membres CHF 28.-

Il est tout à fait possible de circuler sur les autoroutes allemandes sans avoir acheté l'éco pastille et de garer votre véhicule en dehors des zones environnementales lors de votre séjour dans une ville allemande. Si jamais vous n'avez pas fait cette démarche et que vous êtes contrôlés dans une "Umweltzone", l'amende sera de 40/80 euros.

Phrases utiles

- Carte d'immatriculation = Fahrzeugschein
- Je voudrais acheter une vignette pour l'environnement = Ich möchte gern eine Umweltplakette kaufen